

Evaluations complémentaires de sûreté à la suite de Fukushima

- Définition d'exigences complémentaires pour la mise en place du « noyau dur » des centrales nucléaires et des LUDD

Réexamens de sûreté des centrales nucléaires

- Prescriptions encadrant la poursuite du fonctionnement des réacteurs n^{os} 1 et 2 de Nogent, du réacteur n^o 1 de Dampierre, des réacteurs n^{os} 2 et 3 de Cattenom, des réacteurs n^{os} 1 et 2 de Saint-Alban, et du réacteur n^o 1 de Penly

Remplacement des générateurs de vapeur du réacteur 3 de la centrale nucléaire du Blayais

- Les justifications de sûreté requises en vue du montage des GV puis de leur mise en service n'ont pas toutes été apportées
- Demande par l'ASN en novembre 2014 de justifications complémentaires d'EDF et AREVA, en préalable au montage des GV et au redémarrage du réacteur (actuellement à l'arrêt)

Nucléaire de proximité

- 5 incidents de niveau 2 depuis la conférence des CLI de 2013 (cf. liste en annexe)



Réexamens de sûreté des installations du cycle du combustible

- Prescriptions encadrant la poursuite du fonctionnement de Melox, et de l'IARU (Installation d'assainissement et de récupération de l'uranium – site de Tricastin)

Usine de fabrication de combustibles FBFC (Romans-sur-Isère)

- Audition d'AREVA par le collège de l'ASN le 11/02 sur la rigueur d'exploitation de l'usine et les suites des réexamens de sûreté et visite de la direction générale sur site
- Site placé en surveillance renforcée
- Inspection de revue par l'ASN du 24 au 28/11/2014

Installation Osiris

- Décision du gouvernement d'arrêt d'Osiris en 2015, conformément à la position de l'ASN

CIS bio international : engagement d'un processus de consignation d'une somme d'argent répondant des travaux d'amélioration de la protection vis-à-vis du risque d'incendie



Gestion des situations d'urgence nucléaire

Approche européenne proposée par HERCA et WENRA



Constat : des différences significatives entre pays européens

concernant les actions de protection des populations en cas d'accident nucléaire, entraînant des difficultés au voisinage des frontières.

Objectifs de l'approche proposée en octobre 2014

- meilleure coordination transfrontalière des actions de protection des populations au cours d'un accident nucléaire
- cohérence des recommandations d'actions de protection des populations émises par les autorités

Principes essentiels :

- partage de l'analyse technique, coordination et compréhension mutuelle
- durant la phase d'urgence, alignement des mesures de protection des pays voisins sur celles décidées par le pays où a lieu l'accident
 - un accident grave de type Fukushima en Europe, même très peu probable, ne peut être exclu ; des dispositions de gestion d'un tel accident doivent donc être anticipées, y compris si très peu d'information est disponible.



Gestion des situations d'urgence nucléaire

Approche européenne proposée par HERCA et WENRA



Démarche européenne commune proposée

- L'évacuation des populations devrait être préparée jusqu'à 5 km autour des centrales nucléaires, et la mise à l'abri et l'ingestion de comprimés d'iode stable jusqu'à 20 km.
- Une stratégie globale devrait être définie pour être capable d'étendre, si nécessaire, l'évacuation jusqu'à 20 km et la mise à l'abri et l'ingestion de comprimés d'iode stable jusqu'à 100 km.

Suite de la démarche

- Les autorités se sont engagées à entamer une coopération au niveau national avec les autorités en charge de la protection civile pour la mise en œuvre des mesures correspondantes.



Cadre réglementaire

- Directive européenne révisée sur la sûreté nucléaire (8/7/2014)
- Directive européenne sur les normes de base en radioprotection (5/12/2013)
- Plan national « Accident nucléaire ou radiologique majeur » (3/2/2014)
- Décision de l'ASN relative à la maîtrise du risque de criticité dans les INB (7/10/2014)
- Décision de l'ASN relative aux arrêts et redémarrages des réacteurs électronucléaires à eau sous pression (15/07/2014)

Fonctionnement du système français de contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

- Evaluation internationale sous l'égide de l'AIEA du système français de contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (mission IRRS)
- Renouvellement des Groupes permanents d'experts de l'ASN



Liste des incidents de niveau 2



Depuis la Conférence des CLI de 2013

- Dépassement d'une limite de dose annuelle pour un professionnel de santé de l'hôpital Saint-Eloi (CHRU de Montpellier) (16/12/2013)
- Erreur de volume cible lors d'une radiothérapie réalisée à l'aide d'un système robotisé au Centre Oscar Lambret de Lille (13/03/2014)
- Déversement non contrôlé d'effluents radioactifs dans le réseau public d'évacuation des eaux usées – Hôpital Haut-Lévêque de Pessac, Gironde (20/05/2014)
- Contrôles radiographiques ayant entraîné l'exposition d'un travailleur de l'entreprise SGS Qualitest Industrie sur le site de Nantes-Indret à La Montagne, Loire Atlantique (25/06/2014)
- Irradiation d'un travailleur lors d'une intervention sur un gammagraphe défectueux - Institut de soudure de Latresne, Gironde (30/07/2014)

